

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI  
COMMUNE DE CAUROIR

## Compte rendu de la Séance du 19 octobre 2018

**NOMBRE DE MEMBRES : 12**

<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
12	8

**DATE DE LA CONVOCATION : 12 Octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf du mois d'Octobre, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoit DHORDAIN, Maire.

Présents : M. Benoit DHORDAIN, Mme Blandine CORBIER, M. François-Xavier MAURAGE, M. François MAISON, M. Guy CAVRO, M. Jean - Nestor LESNES, Mme Maria RIBEIRO

Absents excusés : M. Cédric BACQUET, M. Jordan LEFEBVRE, M. Gérald PETIOT, M. Clément MAZURET,  
M. Benoit DELEPLANQUE donne procuration à M. Benoît DHORDAIN

Secrétaire de séance : Maria RIBEIRO.

Monsieur le Maire donne lecture du compte- rendu du conseil municipal du 31 Aout 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

### OBJET : Décision Budgétaire modificative

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il convient d'établir des modifications budgétaires comme suit :

#### Section d'investissement :

	BP 2018	DBM N°2	solde
Dépenses Ch 21 Art 21534 Réseaux d'électrification	50 000 €	- 50 000 €	0
Dépenses Ch 21 Art 21578 Autre matériel et outillage de voirie	20 000 €	- 10 000 €	10 000€
Recette Ch 23 Art 2315 Installation, matériel et outillage technique	175 550 €	+ 60 000€	235 550 €
total	245 550 €	0 €	245 550 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les décisions modificatives budgétaires comme indiquées ci-dessus.

### **OBJET : Devis fenêtre école et salle des fêtes**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certaines fenêtres de la salle des fêtes et de l'école doivent être changées. Quatre devis sont proposés.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise :

- Monsieur le Maire à signer les devis pour les fenêtres de l'école et pour la salle des fêtes d'un montant respectif de 6 124.40 € HT et 9 111.37 €.
- Monsieur le Maire à demander les subventions CEE correspondantes aux Pays du Cambrésis.

### **OBJET : Modifications des statuts - ajouts de compétences de la CAC**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la modification des statuts de la CAC. En effet, celle-ci ajoute de nouvelles compétences :

Compétence optionnelle : Action sociale d'intérêt communautaire.

- Coordination et développement des activités d'animation liées à l'enfance et à la jeunesse, plus particulièrement dans le domaine du loisir, de l'insertion et de la citoyenneté mutualisé, relevant de l'intérêt communautaire sur un territoire regroupant au moins 3 communes rurales de moins de 2 000 habitants ».

Compétence facultatives

- Actions culturelles : Soutien aux structures associatives culturelles et de valorisation du patrimoine du territoire assurant des événements, manifestations, programmations et enseignements dans un champs d'actions couvrant au moins 15 communes de la communauté d'agglomération.
- Actions sportives :  
Partenariat avec les clubs sportifs, évoluant à un niveau départemental, régional, national ou international, variant en fonction des niveaux de compétition.  
Actions de prévention santé du sportif de tous niveaux (visites médicales d'aptitude à la pratiques sportives, bilans médico-sportifs, médecine du sport préventive).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

### **OBJET : Adhésion aux Murs Mitoyens de la commune d'Abancourt**

Monsieur le Maire expose au conseil le souhait de la commune d'ABANCOURT d'adhérer au SIVU Murs Mitoyens à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide l'adhésion de la commune d'Abancourt

### **OBJET : Devis étude accessibilité**

Monsieur le Maire expose au conseil Municipal, l'obligation des communes de se mettre aux normes concernant l'accessibilité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Valide et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'étude sur la mise en conformité des établissements recevant du Public.

**OBJET : Sauvegarde des données**

La question est repoussée au prochain conseil.

**OBJET : Questions diverses**

Le gouter des aînés aura lieu le samedi 22 Décembre pour les personnes de plus de 60 ans

Les Colis des aînés seront distribués le même jour pour les personnes ayant plus de 65 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Madame CORDBIER se charge de la composition des colis doubles et simples.

Un bon d'achat à la boulangerie de 5 € pour les colis doubles et de 3 € pour les colis simples seront ajoutés aux colis.

Séance levée à 21h35.